

Proposition de résolution visant à valoriser l'économie circulaire
Présentation aux députés par Daniel Senesael
Commission Santé publique, le 15 mars 2017

Chers Collègues,

Depuis l'avènement de l'ère industrielle au XIXe siècle, l'essor de nos économies a reposé sur un modèle de production et de consommation linéaire, où les produits fabriqués à partir de matériaux bruts sont vendus, utilisés puis jetés ou incinérés. Ce modèle de croissance du type « prendre-faire-consommer et jeter », en plus de compromettre la compétitivité au niveau européen a pour conséquence une exploitation toujours plus accrue des ressources et renforce l'insécurité croissante de l'approvisionnement. A l'enjeu démographique qui prévoit 10 milliards d'individus sur notre planète en 2100 s'oppose donc la quantité de ressources disponibles.

A cet égard, nous pouvons relever que la consommation des ressources mondiales, aujourd'hui évaluée à 60 milliards de tonnes par an, a connu une hausse de 65% depuis 1980 et on estime que cette extraction des ressources devrait continuer à croître pour atteindre un volume total de 100 milliards de tonnes à l'horizon 2030. Ainsi, si en 1960, l'Humanité consommait seulement la moitié de la capacité régénératrice de la Terre, selon le Global Footprint Network, en l'an 2000, l'humanité avait consommé l'ensemble des ressources que la planète peut renouveler en une année le 1^{er} octobre. En 2016, cet Earth overshoot day – le Jour du dépassement de la Terre en français a été atteint près de 3 mois plus tôt, à savoir le 8 août.

Par ailleurs, cet appauvrissement des ressources naturelles est intrinsèquement lié à la production d'une quantité toujours croissante de déchets domestiques et industriels. Au sein de l'Union européenne, on estime que chaque citoyen génère en moyenne 4,5 tonnes de déchets par an, dont près de la moitié est mise en décharge. Cette masse de déchets ainsi produite a un impact considérable sur la biodiversité et le changement climatique de par la pollution de l'air, des sols, des nappes phréatiques, des océans et des répercussions en matière de santé qu'elle engendre.

Les modes d'élimination des déchets posent également question. Ainsi, la production annuelle de déchets municipaux pour la Belgique s'élevait en 2012 à 489kg/habitant. Parmi ces déchets, 42 % faisaient l'objet d'un traitement thermique dans une usine d'incinération. Il s'agit là d'une méthode d'élimination de déchet parmi les plus polluantes. Elle est d'ailleurs fortement contestée notamment à cause des polluants atmosphériques qu'elle dégage – d'autant plus importants que les métaux, plastiques et matières organiques ne sont pas toujours assez triés en amont –, lesquels peuvent être à l'origine de maladies qui

touchent les populations environnantes. De plus, l'incinération des déchets participe de manière considérable au réchauffement climatique de par les quantités importantes de CO2 fossile qu'elle rejette.

Chers collègues,

Le constat ainsi posé démontre que notre modèle actuel de croissance non réfléchi, incontestablement linéaire et basé sur le principe erroné de l'infinité des ressources et sur le gaspillage ne constitue plus une option viable. Il devient donc urgent de réfléchir à un nouveau paradigme.

Convaincu de l'importance du rôle d'exemple et de moteur que les pouvoirs publics doivent jouer et conscient que nos concitoyens sont particulièrement sensibles à une meilleure gestion de leurs déchets comme le prouve le fait qu'en 2012, la Belgique était le 3^{ème} pays européen en matière de recyclage et de compostage des déchets, j'ai pris l'initiative de déposer la proposition de résolution qui est soumise ce jour au débat et qui vise à valoriser l'économie circulaire.

A la raréfaction progressive de ressources vitales au fonctionnement des économies modernes et à la gestion calamiteuse des déchets aux répercussions négatives pour notre environnement, l'économie circulaire apporte en effet des solutions pragmatiques et efficaces en renforçant durablement le niveau d'efficacité d'utilisation des ressources en favorisant l'entretien, la réparation et le réemploi des produits ; la fabrication de nouveaux produits à partir de pièces, de modules, de composants ou de produits déclassés et le recyclage de matériaux et de déchets industriels, agricoles ou ménagers.

D'un point de vue économique, les avantages d'un tel système sont nombreux. Ainsi, il est estimé que l'économie circulaire permettrait aux entreprises belges de réaliser des économies de l'ordre de 20 % sur les matières premières entraînant de la sorte une stabilisation des coûts de production et donc une meilleure planification des investissements. Par ailleurs, l'économie circulaire représente un véritable atout pour l'emploi de par la création de nouvelles activités liées à l'émergence de techniques et plateformes de transaction et de services inédites que nécessiterait la mise en œuvre d'un tel système. Les experts estiment ainsi que l'adoption de ce modèle serait susceptible d'engendrer plus de 180 000 emplois directs dans l'UE.

Au-delà de ces avantages économiques, et raison pour laquelle je soumetts cette proposition au sein de cette Commission, l'économie circulaire constitue une alternative essentielle dans le cadre de la lutte pour la préservation des ressources et de l'environnement. Lutte d'autant plus importante, qu'on le sait, ce sont souvent les personnes les plus vulnérables qui souffrent le plus des dégradations de l'environnement.

S'agissant de l'Europe, la fondation Ellen MacArthur, qui s'est donnée comme mission d'accélérer la transition vers l'économie circulaire, a ainsi estimé qu'un modèle de développement circulaire pourrait permettre de diviser par deux les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030, par rapport aux niveaux actuels (réduction de 48 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030 dans les secteurs de la mobilité, des systèmes alimentaires et de l'environnement bâti, ou de 83 % d'ici 2050). En outre, un modèle de développement circulaire pourrait aboutir à une réduction de la consommation des ressources primaires de 32 % d'ici 2030 et de 53 % d'ici 2050, par rapport à son niveau actuel.

Chers collègues,

Étant donné les impératifs écologiques, sociaux et économiques auxquels nous sommes confrontés, la gestion des déchets et la valorisation de ces ressources, il est urgent que l'économie circulaire dont je viens de vous exposer les avantages fasse l'objet d'une politique publique ambitieuse et transversale en veillant toutefois à ce qu'elle ne devienne pas un alibi pour surproduire encore davantage, même des biens recyclables, dans la mesure où cela nécessitera toujours plus d'énergie et de matières premières. Bien qu'une réflexion en la matière ait été portée par les Ministres en charge de l'environnement et de l'économie, la plupart des mesures ressemblent davantage à un catalogue de bonnes intentions qu'à des réalisations qui contribueront de manière concrète et efficace à promouvoir mais surtout mettre en œuvre l'économie circulaire dans notre pays. C'est pourquoi, j'ai pris l'initiative de vous soumettre la présente proposition de résolution qui vise à valoriser l'économie circulaire et par laquelle je demande au gouvernement d'analyser les réglementations, notamment environnementales, de santé ou de sécurité, à l'aune d'une utilisation plus efficace des ressources, afin de permettre à l'économie circulaire de se développer dans le cadre de la réalisation des objectifs de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable telle qu'adoptée par le Gouvernement fédéral en juillet 2013.